



**PRESENTS :**

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michele BOUCARD, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Barbara PANNOUILLOT, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérante), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE.

**ABSENTS EXCUSES :**

Aurore GELEY (Donne procuration à Géraldine FIGARD), Thierry ESCODA (Donne procuration à Edwige VERNEREY), Jean BAUDOT (Donne procuration à Michèle BOUCARD, Valentin MATARESE (Donne procuration à Régis CHOPIN), Alexandre DUMONT

**Secrétaire de Séance :** Michèle BOUCARD.

**Retrait des délibérations n°2020.11.07.09 – n°2020.11.07.11 – n° 2020.11.07.12 :**

Suite au retour de la Préfecture 3 délibérations sont annulées.

Pour information, l'une de ces délibérations a depuis été revotée et une autre a fait l'objet d'une décision du maire

Le conseil municipal prend acte de ces annulations.

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Music Chaux :**

Suite à l'annulation des délibérations (voir ci-dessus), une nouvelle délibération doit être prise aujourd'hui pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€ à l'association Music Chaux en contrepartie de 2 prestations à réaliser à l'occasion de 2 marchés de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Convention Orchamps - La-Barre pour la gestion du cimetière :**

Une convention a été établie pour la gestion du cimetière entre les communes d'Orchamps et de La-Barre.

Après prise en compte des remarques formulées (notamment sur le suivi des heures de travail consacrés à l'entretien ou au travail administratif), cette convention est adoptée à l'unanimité.

**Attribution marché construction d'un ossuaire :**

Nous avons reçu des devis des sociétés TANIER et BOUCON pour la réalisation d'ossuaire au cimetière.

Dans l'attente de la signature de la convention avec la commune de La Barre cette décision est reportée.



### **Modification des tarifs de concession pour le colombarium :**

Les tarifs et durées adoptés pour les concessions du colombarium ne sont pas légaux.

Il convient donc de modifier les tarifs.

La durée de concession de 20ans et la taxe de réouverture de 70€ doivent donc être supprimées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Attribution marché rénovation logement la Poste :**

Des travaux de rénovation (peinture, remplacement de menuiserie et de ventilation) doivent être réalisés dans le logement municipal situé à l'étage du bâtiment de la Poste.

Il est proposé de retenir les sociétés :

- Menuiserie COINCENOT pour un montant : 17 142,19 TTC
- EURL DIETRE Fils pour un montant de 1 233,10€ T.T.C.
- SARL LARANJEIRA & DUCHAUD pour un montant de 13 605,90€ TTC

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Adhésion Territoires Numériques BFC :**

Pour assurer la mise en ligne de la procédure de consultation des entreprises concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), nous devons retenir une plateforme de mise en ligne. C'est le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques qui apparait comme le plus pertinent pour notre usage.

Il est proposé de retenir cette plateforme et de choisir Olivier DEMANDRE (en tant que titulaire) et Régis CHOPIN (en tant que suppléant) pour représenter la commune au G.I.P.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Installation mât de mesure éolien :**

Ce mat doit vérifier la possibilité d'installer des éoliennes dans les bois d'Orchamps et de La Barre.

Il sera installé pour une durée de 2 ans

Les zones retenues se situent sur les parcelles déjà exploitées.

Il est proposé de retenir la proposition n°2 pour l'installation du mat de mesure.

Cette proposition est également celle que le garde de l'Office National des Forêts (ONF) préconise.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- Rencontre de M. Catelain (architecte des Bâtiment de France)  
Il conseille de mener l'ensemble des travaux d'un seule fois pour obtenir plus de subvention.  
Un travail sera nécessaire avec un architecte et la D.R.A.C. pour quantifier l'ampleur des travaux sur l'ensemble de l'édifice.  
Il serait utile d'intégrer dans cette réflexion la rénovation du lavoir.



MAIRIE D'ORCHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL – 20-02-2021

- Point sur l'école :  
Nous avons été avertis qu'une classe devrait fermer sur Orchamps à la rentrée 2021.  
Un parent d'élève a sollicité un rendez-vous auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Jura, nous nous associons donc à cette démarche pour l'accompagner. Concernant les effectifs de l'Ecole du Chat Perché, la question des enfants de la Bretenière scolarisé à Etrepigney se pose toujours.
  
- Dates de prochains conseils municipaux :
  - Mercredi 17 mars à 18h00
  - Samedi 10 avril à 9h30 (budget)
  
- Maison de Mme RAYOT (rue de la Liberté) :  
Cette maison n'a pas été isolée lors de la dernière campagne de travaux.  
Des devis ont été demandé pour réaliser l'isolation par l'extérieur(e).  
Le montant de ces travaux est estimé entre 15 000 et 18 000 €.  
On peut peut-être bénéficier de subventions pour ces prestations (éventuellement de Certificats d'Economie d'Energie (C2E)), un approfondissement doit être fait sur les aides possibles.  
Il faudrait que ces travaux soient réalisés à l'automne prochain (septembre/octobre).
  
- Rencontre avec Mme Nathalie RUDE :  
Contact pour la mise en place d'une action culturelle axée sur la sensibilisation à l'environnement, pendant la crise sanitaire.  
Nous sommes sollicités pour la mise à disposition d'un local, ce local pourrait être subventionnés.  
A ce jour nous ne disposons pas de local à mettre à disposition de façon permanente, par contre nous acceptons de mettre à disposition la salle des fêtes pour des manifestations ponctuelles.
  
- Point sur le stade :  
Il n'est plus utilisé depuis le 1er confinement et à subit des dégradations à plusieurs reprises  
On envisage de déplacer le bungalow destiné auparavant à l'arbitre vers le camping pour l'accueil des cyclistes. Le sol devra être changé et les murs repeint.  
  
Il serait souhaitable de faire des travaux par exemple pour :
  - Remplacer la toiture
  - Retirer l'essaim d'abeille.
  - Rénover la buvette et les vestiaires
  - ...Nicolas JOLY et Jeannot CHAPUIS se sont portés volontaires pour rencontrer les utilisateurs et quelques jeunes pour participer à cette réflexion.
  
- Point JURA-NORD :



MAIRIE D'ORCHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL – 20-02-2021

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a proposé au Conseil Communautaire de retenir le montant de 90€/habitants au titre de la compensation du coût des charges des compétences transférées des Communes vers la CCJN (écoles, SDIS, ...).